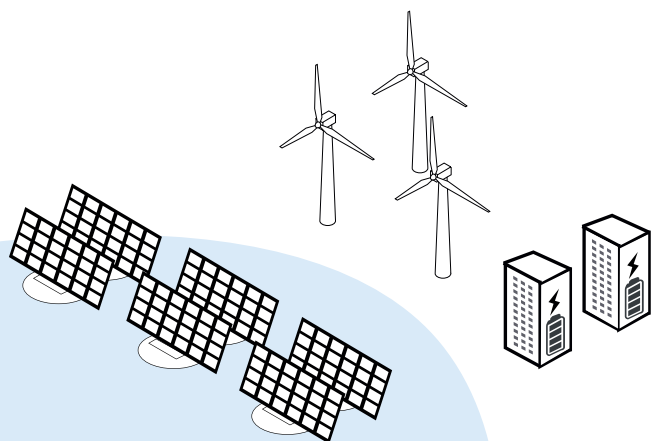


Attestation de Conformité Violette

Production avec stockage par batteries

L'Attestation de Conformité (AC) violette pour les installations de production **avec dispositif de stockage par batteries** de l'énergie électrique.



Installations de production d'énergie électrique avec dispositifs de stockage par batteries avec ou sans autoconsommation :

A noter :

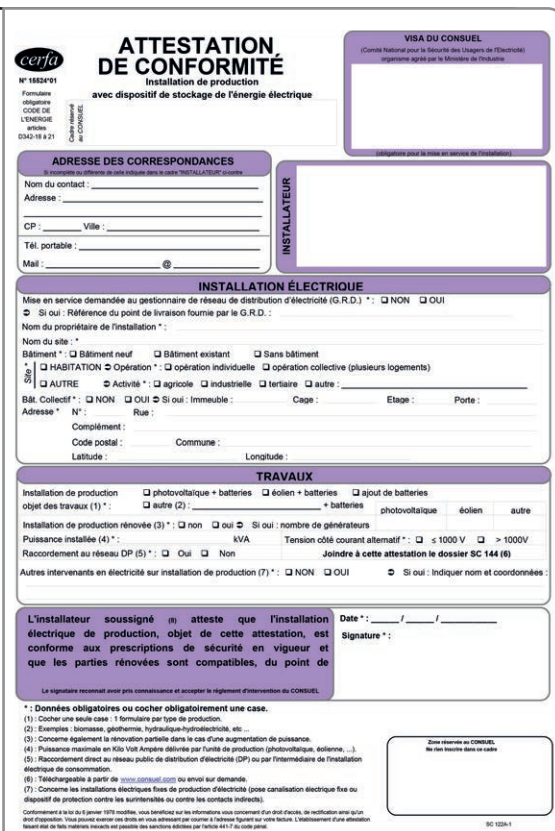
Il faut 1 AC par PDL/PRM et par type d'installation de production (exemple: si installation photovoltaïque + éolienne avec batteries, il faut 2 Attestations de Conformité violettes)

- Photovoltaïque :
- Eolien
- Hydro-électricité
- Cogénération

Important : Un dossier technique SC 144 rempli doit impérativement accompagner votre Attestation de Conformité lors de votre demande de visa.

Si votre demande de visa concerne une installation de puissance au point de livraison (PDL/PRM) supérieure à 36kVA, votre Attestation de Conformité remplie devra, en complément du dossier technique SC 144 adéquat, être accompagné d'un dossier technique SC 143 rempli également.

Rendez-vous à la rubrique **Dossiers Techniques** de notre site pour télécharger les dossiers techniques SC 144 et SC 143.



ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Installation de production avec dispositif de stockage de l'énergie électrique

ADRESSE DES CORRESPONDANCES
Nom du contact : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Tél. portable : _____
Mail : _____

INSTALLATION ÉLECTRIQUE
Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) : NON OUI
Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. : _____
Nom du propriétaire de l'installation : _____
Nom du site : _____
Bâtiment : Bâtiment neuf Bâtiment existant Sans bâtiment
* HABITATION Opération individuelle Opération collective (plusieurs logements)
* AUTRE Activité : agricole industrielle tertiaire autre : _____
Bât. Collectif : NON OUI Si oui : Immeuble : _____ Cage : _____ Etage : _____ Porte : _____
Adresse : N° : _____ Rue : _____
Cantonnement : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Latitude : _____ Longitude : _____

TRAVAUX
Installation de production photovoltaïque + batteries éolien + batteries ajout de batteries
objet des travaux (1) : _____ + batteries photovoltaïque éolien autre
Installation de production renouvelée (3) : non oui Si oui : nombre de générateurs _____
Puissance installée (4) : _____ kVA Tension côté courant alternatif : ≤ 1000 V > 1000V
Raccordement au réseau DP (5) : oui non Joindre à cette attestation le dossier SC 144 (6)
Autres intervenants en électricité sur installation de production (7) : NON OUI Si oui : Indiquer nom et coordonnées _____

L'installateur soussigné atteste que l'installation électrique de production, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties renouvelées sont compatibles, du point de vue technique, avec l'installation existante.
Date : ____/____/____
Signature : _____

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement d'intervention du CONSUEL.

* : Données obligatoires ou cocher obligatoirement une case.
(1) : Cocher une seule case : 1 formulaire par type de production.
(2) : Exemples : biomasse, géothermie, hydraulique-hydroélectricité, etc...
(3) : Concernent également la rénovation partielle dans le cas d'une augmentation de puissance.
(4) : Puissance maximale en Kva Volt Ampère délivrée par l'unité de production (photovoltaïque, éolienne, ...).
(5) : Raccordement direct au réseau public de distribution d'électricité (DP) ou par l'intermédiaire de l'installation électrique de consommation.
(6) : Téléchargeable à partir de www.consuel.com ou en voir sur demande.
(7) : Concernent les installations électriques fixes de production d'électricité (pose canalisation électrique fixe ou dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects).
Conformément à la loi n° 2005-105 relative à l'énergie, vous bénéficiez sur les informations vous concernant d'un droit d'accès, de modification ainsi qu'un droit d'opposition. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant par courrier à l'adresse figurant sur votre facture. L'établissement d'une attestation implique que les données inscrites ont été vérifiées et sont exactes.
SC 1026-1

AC = Attestation de Conformité